Section du Pas-de-Calais

CHSCT du 14 octobre 2021

Après lecture des déclarations liminaires, M. Girault, Président du CHSCT et DDFiP du Pas-de-Calais nous rappelle qu'il ne répond pas sur le sujet du NRP puisqu'il ne peut nous convaincre.
Lors de ses rencontres avec les agent·es et les cadres concerné·es, il est à l'écoute de leurs souhaits d'évolution ou de solutions innovantes. Il ne peut cependant admettre la solution qui consisterait à rester sur place.
Selon lui, il n'y a pas eu de problème majeur grâce à l'implication de l'équipe de Direction qui encadre les projets liés au NRP. L'accompagnement est complet sur les questions métier, logistique, RH et financières.
Les situations individuelles sont étudiées de façon bienveillante en fonction des intérêts du service et des intérêts personnels. L'accueil des nouveaux·elles agent·es se fait de la manière aussi sereine que possible.
Le service RH contactera les agent·es qui deviendront ALD dés le 2 janvier suite à la fermeture de leur service, pour les informer de leur prochaine affectation.
Les questions posées par les agent·es et encadrant·es trouvent une réponse, il n'est cependant pas raisonnable de donner de la visibilité au-delà de 2024.
On n'est plus dans le monde d'avant où les agent·es des trésoreries découvraient la fermeture de leur poste.

Si toutes ces affirmations ne correspondent pas à la réalité, si vous n'avez pas trouvé l'écoute attentive lors d'une visite de la Direction, si vous n'avez pas eu de réponses à vos questions sur l'avenir avant 2024, si vous n'avez pas été rassuré·es lors de la fermeture de votre service ou du transfert de vos missions, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Le NRP présente les projets de réorganisation jusqu'en 2023 et la mission foncière ne devait pas être impactée. Nos questions sur la création d'un PELH (Pôle d'Evaluation des Locaux d'Habitation) lors des précédentes instances ont reçu pour réponse :
« l'idée n'est pas absurde mais ce n'est pas dans les cartons du 62 ».
Bon, visiblement on avait mal regardé au fond des « cartons du 62 ». Le NRP pour le Pas-de-Calais ne prévoit pas de PELH mais M. Girault souhaite en discuter avec les équipes, le pilotage des missions par la DG et les organisations syndicales sur un calendrier s'arrêtant au mois de juin 22, afin d'avoir une meilleure visibilité sur GMBI (Gérer Mon Bien Immobilier).
Il ne pense pas à un seul PELH, et nous précise que l'évoquer ne constitue pas une menace.

EVOLUTION DE LA CRISE SANITAIRE

Le nombre de cas contacts et d'agent·es positif·ives à la COVID connaît un ralentissement notable. On ne peut cependant considérer qu'il n'y a plus de pandémie.
Au plus fort de la pandémie, 138 agent·es étaient considéré·es comme vulnérables. 88 agent·es dit·es vulnérables étaient recensé·es en septembre.
Actuellement, ces agent·es sont recontacté·es en regard des nouveaux critères définis par le décret du 8 septembre 2021.
Le but de ce contact est d'adapter le mode d'organisation du travail pour les agent·es dit·es vulnérables : télétravail 5 jours sur 5 ou ASA si le télétravail est impossible.

Pour les agent·es dit·es vulnérables qui souhaitent travailler en présentiel un ou plusieurs jours par semaine, un contact doit être pris avec le médecin de Prévention pour qu'une solution soit validée.
Le travail en présentiel peut être envisagé uniquement **sur avis du médecin de Prévention**, si l'agent·e concerné·e peut être isolé·e et ne participe pas à la mission d'accueil physique.
Un seul poste de médecin de Prévention est pourvu sur le département par le Docteur de Pauw, pour le secteur côtier. Le Docteur Pauwels, Médecin du Travail, assure la continuité de service pour le secteur d'Arras (en dessous d'une ligne qui va d'Aire à Campagne-les-Hesdin), avec la collaboration de l'infirmière DE, Françoise Rivaux.
Solidaires Finances rappelle l'importance d'un recrutement d'un second médecin de prévention.
M. Girault précise que le recrutement dépend du Secrétariat Général. En attendant, une partie du département seulement peut bénéficier d'un suivi médical de prévention dans une période sanitaire toujours compliquée.

MISE À JOUR DES DOCUMENTS MINISTÉRIELS PRÉVENTION COVID ET MESURES DE PRÉVENTION MISES EN ŒUVRE PAR LA DIRECTION

Après le 31 août, la DG n'a pas autorisé la Direction locale à attribuer des heures supplémentaires aux agent·es Berkani, et pourtant, les points de contact (interrupteurs, poignées de porte, rampes d'escalier…) doivent continuer à être nettoyés régulièrement.
Les consignes de fréquentation de la restauration administrative s'allègent. Les convives peuvent déjeuner côte à côte ou face à face. La distanciation reste applicable dans les files d'attente.
Le guide pour l'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention face à l'épidémie de COVID 19 est mis à jour.
Même si la situation semble s'améliorer, le port du masque dans les lieux partagés reste obligatoire et il ne doit pas y avoir de relâchement du respect des gestes « barrière ».

https://monalize.alize/files/live/sites/Alize/files/contributed/Accueil/Le_ministère/Santé_sécurité_au_travail/covid19/09_2021_Guide_eval_risques_ministeriel.pdf

Solidaires Finances a demandé que les documents mis à jour soient disponibles sur Ulysse 62 pour que l'information soit accessible pour tous·tes.

POINT SUR LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU 29 SEPTEMBRE 2021

Lors de la réunion du groupe de travail, les 51 signalements du registre CHSCT ont été étudiés. 27 observations restent en cours.
Les membres du CHSCT de Solidaires Finances ont insisté sur l'urgence des aménagements et réparations liés au handicap : ascenseur Arras Diderot et rampe d'accès au restaurant administratif de St Omer. Les devis sont validés pour les deux opérations mais les interventions ne sont pas encore programmées.
Divers problèmes ont été signalés au Centre de Contact, dont certains liés à la sécurité du bâtiment. L'inspecteur Santé Sécurité au Travail a effectué une visite sur place.
Le groupe de travail a étudié 3 nouvelles déclarations d'accident de service. Aucun aménagement ne peut être apporté par le CHSCT.
Depuis le dernier groupe de travail du 27 mai, 9 fiches de signalement ont été adressées à la Direction :
- 7 pour comportements agressifs, insultes ou menaces : mesures prises : un dépôt de plainte fait, un à effectuer et 3 rappels à l'ordre ;
- 1 pour signaler un contribuable qui a pris les collègues en photos et menacé de prévenir la justice et les médias : suite donnée : un rappel à l'ordre ;

- 1 pour bousculade à l'accueil d'un site muti-services. La police est intervenue et une plainte a été déposée.
Les consignes à suivre lorsque des agent·es sont pris·es en photo sur site, sans leur consentement, seront diffusées à tous·tes les agent·es.
Une précision : les photos prises lors des visites expresses du DG (voir visite au Centre de Contact de Lens le 12 octobre 21) ne rentrent pas dans ce cadre.
Le bilan des exercices incendie a permis de mettre en évidence des difficultés d'organisation : liste des guide-files/serre-filles à mettre à jour (sur certaines figurent les noms d'agent·es en retraite depuis de nombreuses années), agent·es guide-files/serre-files en télétravail, portes coupe-feu bloquées par des cales, absence d'informations pour les agent·es nouvellement affecté·es….
Solidaires Finances rappelle l'importance à attacher à la sécurité incendie et insiste sur la nécessité d'accueillir les nouveaux·elles agent·es sur les sites. Nous demandons qu'un rappel des consignes en cas d'incendie soit fait à tous·tes les agent·es.

DUERP/PAP 2019-2021

En raison du contexte sanitaire difficile, la campagne 2019-2020 d'évaluation des risques professionnels a dû être interrompue.
Le DUERP reprend les risques recensés au titre des années 2019, 2020 et 2021 soit 1034 lignes.
Les signalements concernent :
- les activités physiques 10,35 %
  - 33,65 % la manutention de charges,
  - 6,55 % la manutention à l'aide d'un chariot motorisé,
  - 59,82 % les postures de travail.
- les risques chimiques 0,02 %
  - 50 % présence d'amiante
  - 50 % produits ménagers
- les risques biologiques 3,97 %
  - 87,81 % Coronavirus
  - 2,44 % hygiène des équipements sanitaires
  - 2,44 % risque de présence d'anthrax
  - 2,44 % moisissure
  - 2,44 % danger face à un animal
- les risques liés au manque d'hygiène sur les lieux de travail 6,97 %
  - 50 % hygiène des lieux de travail
  - 50 % hygiène des équipements sanitaires
- risques liés aux équipements et aux chutes 16,45 %
  - 40,59 % utilisation de véhicule pour les déplacements liés à l'activité
  - 35,89 % déplacements à l'intérieur d'un bâtiment
  - 23,53 % utilisation d'échelle, échafaudages, escabeaux…
- risques d'incendie, d'explosion et de panique 0,49 %
  - 20 % défaut d'entretien des équipements

- 60 % encombrement des issues de secours, dégagements en nombre insuffisant
- 20 % surcharge électrique, non conformité

- risques liés aux phénomènes physiques et aux bâtiments 2,42 %
  - 4 % électricité
  - 36 % environnement sonore
  - 32 % environnement lumineux
  - 24 % environnement thermique
  - 4 % structure du bâtiment
- travail sur écran 14,32 %
  - 100 % utilisation prolongée d'un écran
- risques psychosociaux 39,17 %
  - 47,66 % exigences du travail
  - 21,49 % exigences émotionnelles
  - 10,87 % rapports sociaux et relations de travail
  - 8,65 % insécurité de l'emploi et du travail
  - 6,92 % conflits de valeur
  - 4,45 % autonomie et marges de manœuvre
- risques particuliers 3,58 %
  - 45,95 % risques liés aux dégagements de fonds
  - 32,44 % réception du public
  - 8,11 % contact pour recouvrement
  - 8,11 % contact pour collecte d'information
  - 5,41 % contact pour vérification ou contrôle
- autres risques 2,13 %
  - température des bureaux
  - travail dans l'urgence et dépendance de l'outil informatique
  - absence de salle de convivialité
  - charnière de porte défaillante
  - risque d'agression du personnel d'entretien qui quitte le lieu de travail
  - impact des ondes utilisation des matériels GPS (géomètres)
  - risque d'agression et de hold-up
  - porte de secours qui ferme mal

Les risques psychosociaux (486 signalements), le travail sur écran (207) et les risques liés à l'activité physique (77) représentent un nombre plus important de signalements.
Le Plan Annuel de Prévention (PAP) reprend les actions préventives engagées pour réduire ou supprimer les risques recensés dans le DUERP, financées par le budget de la Direction et du CHSCT (175 lignes).
L'équipe logistique réalise avec efficacité de nombreux travaux, ce qui permet une économie non négligeable des dépenses. Un budget de 5000 € (renouvelable à

hauteur de cette somme si nécessaire) est validé par le CHSCT pour permettre une rapidité d'exécution des travaux.

L'évaluation et la prévention des risques professionnels associe, à côté du chef de service, de nombreux acteurs : l'assistant de prévention, les acteurs préventeurs ministériels (médecins de prévention et inspecteur santé et sécurité au travail), les représentant·es du personnel.

La démarche ministérielle est participative, c'est-à-dire qu'elle associe les agent·e. Ainsi, un an sur deux, l'ensemble des agent·es est consulté par les cadres de proximité afin de recueillir collectivement les risques auxquels il·elles sont exposé·es.

Cet exercice permet au directeur de faire la synthèse de ce recueil dans le document unique pour ensuite mettre en place les mesures de prévention nécessaires qu'il formalise dans un programme annuel de prévention (PAP).

A l'issue de ces démarches 18 signalements du DUERP concernaient des risques cotés A « risques intolérables ».
Ils ont été retenus dans le PAP afin qu'ils soient réduits ou supprimés.
Les membres du CHSCT émettront un avis formalisé sur le DUERP et le PAP présentés en séance.

PROPOSITIONS D'UTILISATION DU SOLDE DES CRÉDITS 2021

Le solde des crédits au 14 octobre 21 est de 33 027,57 €.
Il est prévu de compléter l'équipement en stores des centres de Béthune et Bruay.
Les crédits restants financeront du matériel destiné à l'aménagement de postes de travail : tapis de souris, souris ergonomiques, lampes de bureau, réhausseurs d'écrans.
Le financement de sacs à dos est également prévu afin d'équiper des agent·es nomades.
Les propositions d'utilisation du solde des crédits sont approuvées à l'unanimité par les membres du CHSCT.

INFORMATION SUR LES DÉPISTAGES AU TITRE DU RÉGIME OBLIGATOIRE

Vaccination contre la grippe : En 2020, la campagne de vaccination contre la grippe n'a pu être menée à terme en raison d'un manque de vaccins.
La campagne de vaccination 2021 sera mise en place la dernière semaine de novembre.

29/11 : Lens et Béthune,
30/11 : Direction et Diderot,
01/12 : Boulogne,
02/12 : Calais,
07/12 : Longuenesse.

Actions de dépistage en milieu professionnel : la correspondante sociale propose de mettre en place des actions de dépistage début 2022 sur le diabète, le cholestérol et la tension artérielle.
Ces dépistages durent une vingtaine de minutes et se déroulent en présence d'une infirmière, un médecin et une diététicienne. Chaque session de dépistage proposera des créneaux pour une trentaine d'agent·es.
Ils devraient être organisés sur les plus grands sites multi-services. Les agent·es bénéficieraient de facilités horaires.
Ces dépistages sont pris en charge par la CNAM mais nécessitent la mise à disposition de locaux.
Les membres du CHSCT soutiennent ces actions de prévention mais regrettent qu'elles ne puissent être organisées sur tous les sites, pénalisant de fait les agent·es des résidences distantes.

TRAVAUX IMMOBILIERS EN COURS ET PROJETS À VENIR

Des travaux ont été réalisés sur le réseau de chauffage à Arras Diderot, Lens et Béthune.
A Arras Diderot, la découverte de fondations d'une ancienne briqueterie ont entraîné une dépense supplémentaire de 23 000 € environ.
Les travaux de recouvrement du sol amianté au CDFP de Montreuil nécessitent la dépose de cloisons.
Le but est d'obtenir un plateau net pour installer les réorganisations du NRP.
Un devis est en attente pour les travaux au rez-de-chaussée du CDFP de St Pol. Le plan de prévention devra être mis en place.
A Foch, le plan évolue suite aux demandes des responsables des services du rez-de-chaussée. Un devis doit être établi.
Pour réaliser des travaux d'isolation thermique, il faut une étude sur l'ensemble du bâtiment. Actuellement, ces travaux ne peuvent pas être menés sur le bâtiment Foch puisque le diagnostic n'a été fait que sur le rez-de-chaussée.
Ce diagnostic a été réalisé à Calais en 2020. Les travaux représenteront 1,6 M € et seront financés sur plusieurs exercices.
La remise de chantier du SGC de Béthune a été faite.
Les problèmes de chasses d'eau à Diderot devraient être résolus puisque la carte d'achat du gestionnaire va recevoir des crédits supplémentaires.
Un devis a été validé pour les travaux du PCRP de Boulogne.

POINT SUR LE CENTRE DE CONTACTS DE LENS (ASPECT SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL)

Un rapport a été établi par l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) à la demande des membres du CHSCT.
Ce rapport rappelle la réglementation en matière de sécurité et d'hygiène.
Certaines préconisations ont déjà été suivies, comme le marquage des portes vitrées à hauteur du regard.
Le coin repas dispose d'un seul réfrigérateur et d'un nombre de places inférieur à l'effectif.
Actuellement l'installation d'un deuxième réfrigérateur n'est pas envisagé.
En raison du mode de fonctionnement du service, le nombre de places du coin repas devrait être suffisant.
Des ajustements pourront être apportés après quelques temps de fonctionnement de ce service qui vient d'être mis en place.
Du mobilier d'extérieur a été acheté pour être installé sur la terrasse afin de permettre aux agent·es d'y prendre leurs repas quand le climat le permettra.
En ce qui concerne la sécurité incendie, les portes coupe-feu sont maintenues ouvertes par des cales. Un rappel va être fait au responsable du site.
Les agent·es du site devront être informé·es rapidement des consignes d'évacuation en cas d'incendie.
Malgré la qualité des casques fournis, des problèmes liés aux chocs acoustiques peuvent cependant survenir. Une documentation d'information sera adressée aux agent·es du site.
Le temps de prise d'appels est de 5 heures. La réglementation d'autres centres de contact permet une prise d'appels de 4 heures.
M. Girault indique que tous les centres devraient être alignés « vers le haut ».
Pour Solidaires Finances le temps de prise d'appels doit être de 4 heures, en incluant également le temps de pause, d'attente entre appels et de recherche. Le temps de travail non affecté à la prise d'appels est consacré à la gestion des autres modes de contact et à la prise de connaissance de la documentation.
L'alignement à 5 heures de tous les centres de contact est un alignement « vers le bas » des conditions de travail des agent·es.
Le bâtiment n'est pas muni de défibrillateur. L'application « staying alive » permet de localiser les défibrillateurs à proximité. A proximité du Centre de Contact de Lens, des défibrillateurs sont disponibles chez Supplay et à la gare.
Des problèmes de fuites d'eau ont été signalées au propriétaire des locaux (Communauté d'Agglomération de Lens Liévin).
La sécurité aux abords du bâtiment doit être assurée, M. Girault va se rapprocher des services de police municipale.

Le problème d'absence de places de stationnement à proximité immédiate a été soulevé lors de l'installation du service. Dans un premier temps, la direction avait répondu qu'aucune solution ne pouvait être trouvée à proximité en raison du coût de mise à disposition de places de stationnement.

La réponse de M. Girault en CHSCT est : « la société essaye de se désaccoutumer du tout-automobile ». Il ne faut donc plus espérer qu'une solution soit recherchée pour permettre à des agent·es qui viennent quelquefois de loin et dont les horaires sont souvent atypiques. La question était « places de stationnement » les réponses sont « le réseau de bus à proximité semble bien développé »et « l'employeur n'est pas tenu de mettre à disposition des places de stationnement ».

Pour Solidaires Finances, chacun doit limiter son empreinte carbone en adoptant un comportement éco-responsable. Nous espérons que nos collègues de tous les services du département y sont sensibles. Certains déplacements ne peuvent être assurés au moyen des transports en commun en raison des horaires de travail ou d'autres contraintes. Le co-voiturage peut être envisagé et le forfait mobilités durables mis en place doit contribuer à son développement.

Si la sensibilisation à avoir un comportement éco-responsable est nécessaire, la DDFiP doit également permettre aux agent·es d'accéder facilement à des places de stationnement afin de ne pas dégrader davantage les conditions de travail dans un service où les affectations résultent en majorité de réorganisations liées au NRP.

QUESTIONS DIVERSES

Autorisation d'absence en cas d'hospitalisation d'un enfant : Ces autorisations ne peuvent être accordées en cas d'hospitalisation programmée. Cependant, si la présence des parents est indispensable, et qu'un certificat médical l'atteste, l'autorisation d'absence est accordée.

Théâtre d'intervention : L'action sociale a permis la mise en place d'un théâtre d'intervention sur le thème de la lutte contre les violences faites aux femmes à Arras, bâtiment Brassart.

Cette session, couverte par un congé formation, a été très appréciée par les agent·es qui ont eu le privilège d'y assister.

Solidaires Finances aimerait que cette formation se renouvelle et que les sessions soient organisées sur différents sites.

M. Girault indique qu'une réflexion est en cours pour permettre une information plus large sur les violences intra-familiales.

Catherine VERDAUX

Lionel PAGIE

Membres du CHSCT